



Editorial du Président

Chères adhérentes, chers adhérents,
Nous vivons une année 2020 fortement impactée par cette pandémie qui nous oblige à nous adapter et à prendre des précautions dans notre vie personnelle.

Ce contexte sanitaire complique notre vie associative. Malgré cela, le bureau de l'ADAF a adopté une attitude dynamique.

Nous avons eu, à notre AG de septembre le même nombre de participants qu'à celle de juin 2019.

Nous avons organisé en juin et en juillet 2 journées techniques très intéressantes (*station forestière et régénération naturelle en résineux*). Nous avons fait 6 animations forestières estivales pour faire connaître le métier de forestier en Corrèze à des touristes ou à de futurs adhérents de l'ADAF.

Lorsque Michel Rival a pris la décision de créer son entreprise de Gestionnaire de Forêt privée à partir du 1^{er} Janvier 2018, la Chambre d'Agriculture avait validé avec Michel Rival, une convention de 3 ans - qui arrive à terme au 31 Décembre 2020 - par cette convention, la Chambre d'Agriculture a rémunéré Michel Rival, pour 15 jours de travail par an pour l'animation de l'ADAF. Face à un déficit budgétaire de plus de 600.000€, la Chambre d'Agriculture a pris la décision de ne pas renouveler cette convention.

Nous conservons avec la Chambre d'Agriculture une relation de travail solide. Elle animera 2 journées technique ou juridique par an. Isabelle Dannay continue de

nous assurer avec efficacité, le travail de suivi administratif de l'association.

Pour assurer la continuité de l'animation des journées techniques en sylviculture en 2021, le bureau de l'ADAF a anticipé. Nous avons rencontré en juin Pierre Beaudesson, sous-directeur région Limousin, et Grégoire Gonthier, ingénieur Corrèze CNPF, qui nous ont réservé le meilleur accueil.

Comme la grande majorité des GDF, nous allons pouvoir bénéficier de leur expertise en sylviculture.

L'AG du 26 septembre a validé à 100% des voix, la nouvelle convention avec le CNPF. Concrètement, les techniciens CNPF : Marion Bolac et Romain Damiani vont animer 3 journées techniques : « *comment retrouver la limite de ses parcelles sur le terrain* » ; « *la sylviculture du mélèze* » ; « *la sylviculture irrégulière* ». Sylvie Serre continue à nous aider, avec un grand professionnalisme, dans la réalisation de nos 2 lettres d'infos annuelles.

Nous remercions vivement Michel Rival, qui, avec les professionnels du moment, a été l'artisan fondateur de l'ADAF. Il a su, avec bonne humeur et pédagogie, nous faire partager sa passion et son expérience pendant 14 ans. Les adhérents de l'ADAF sont heureux d'avoir contribué à la réussite de son nouveau projet professionnel.

Dans cette lettre d'infos, vous trouverez le compte rendu de notre AG. Un grand merci à Michel Anglard, notre secrétaire et à Denis Gerbeau pour leurs articles.

J'espère que vous aurez été plus chanceux que moi, dans la cueillette des cèpes !

Bonne lecture à tous les passionné(e)s de la forêt.

Jean Marc Aubessard
Président ADAF

Sommaire

◆ Page 1 :
Éditorial — Infos

Liste des membres du Conseil Consultatif

◆ Pages 2, 3, 4 et 5 : CR AG 26/09/20

◆ Pages 6/7 : Conférence « bases du Carbone en forêt »

◆ Page 8 : Bilan d'activité et perspectives Douglas Avenir

◆ Page 9 : Activité PNRGF à Peyrat-le-Château 87
(AG France Douglas)

◆ Pages 10/11 : L'outil cartographique QGIS

◆ Page 12 : Bilan vente de bois Caçraç Ussel 23/07/20
Contacts — BioClimSol

Important

Si vous avez des dégâts de gibier dans vos jeunes reboisements, n'hésitez pas à vous adresser au **CRPF : 05 55 21 55 84** (mardi permanence et jeudi), un stagiaire de gestion forestière sera à votre écoute du 19 octobre au 6 novembre 2020 et du 1^{er} février au 5 mars 2021.

Les membres du conseil consultatif sont :

Jean-Claude AVON, Paul BRUTUS, Rémy CHAUQUET, Michel FRIGNAC, Bruno GENEIX, Daniel JOLY, Michel LIEUTERET, David MURAT, Bruno POMMERET, Etienne ROGER et Alain VACHER.

Les assemblées, générale ordinaire et extraordinaire, de l'ADAF se sont déroulées le samedi 26 septembre à la Chambre d'Agriculture d'Ussel sous la présidence de Jean-Marc AUBESSARD.

25 adhérents (tes) ont assisté à cette AG malgré le contexte sanitaire.

Ordre du jour :

- ↪ Assemblée générale ordinaire: mot du président, rapport financier, rapport moral, rapport technique d'activité 2019/2020 et projets de réunions techniques et d'actions 2020/2021
- ↪ Assemblée générale extraordinaire: actualisation des statuts, élection des membres du bureau et du bureau consultatif (article 10 des statuts)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Point 1. Le mot du président :

- ↪ **Le président** souhaite la bienvenue à tous les propriétaires forestiers présents ; 25 avec quelques nouveaux venus dans notre association. Puis il évoque :
 - ↪ **Le contexte climatique** après 3 années consécutives d'été très chaud et très sec :
 - des plantations de printemps plus aléatoires
 - quelles sont les essences les mieux adaptées au réchauffement climatique ?
 - augmentation des risques incendie (2 millions d'ha ont brûlé aux Etats-Unis d'Amérique). Il rappelle à la vigilance les propriétaires sur l'assurance incendie et tempête.
 - augmentation des risques d'attaques d'insectes (scolytes particulièrement sur épicéas).
 - ↪ **Le contexte économique**, le président nous apporte 2 témoignages :
 - celui de Julie DESTEVE (marché palette et emballage) ; baisse d'activité de 50% pendant le confinement, puis bonne reprise de juin à septembre mais ce manque de visibilité nécessite une plus grande flexibilité cependant cette scierie travaille en bois local non scolyté, mais ils reçoivent des propositions de bois de Lituanie au prix inférieur de 6 €/m³ de planches
 - celui de Sébastien BOHAN acheteur Farges bois (marché de la construction) ; pas d'arrêt de la scierie pendant le confinement, le carnet de commandes est normal jusqu'à fin octobre, exportations importantes sur la Belgique et les Pays Bas, demande importante sur le douglas, pas d'achat d'épicéas dans l'Est, le prix du bois de trituration va baisser car les stocks de papier sont très importants au niveau mondial.
 - ↪ **Le contexte sociétal contrasté**, il est à noter un développement des communications à charge contre les coupes rases et actes de vandalisme. Le nouveau maire écolo de Bordeaux ne veut plus de grand sapin de Noël. 200 millions pour la forêt dans le cadre du plan de relance après Covid, le label bas carbone initié par Fransylva et le CNPF se met en route, le marché d'achat des forêts est très actif, la construction bois progresse (nouvelles technologies CLT, marché de la surélévation en ville, construction mixte béton/bois).

Point 2. Cours du bois :

- ↪ **France en 2019 :**
 - **Douglas** : prix moyen sur la base arbre de 1,2 m³ : 59€/m³ en 2019 soit + 1,7% ; 58 €/m³ en 2018 et 56 €/m³ en 2017. nota : 51 €/m³ marché au cadran d'Ussel en déc 2019
 - **Epicéa** : prix moyen base arbre de 0,9 m³ : 36 €/m³ en 2019 soit -22%, 46 €/m³ sur 2018. Nota : 32 €/m³ marché au cadran d'Ussel déc 2019 écart de – 11%
 - **Chêne** : forte demande sur merrains, parquets, menuiserie et traverses paysagères, mais baisse de la demande au niveau mondial
- ↪ **Bilan vente de bois au marché au cadran d'Ussel le 23 juillet 2020 :**
37 lots vendus soit 40 200 m³ (Corrèze 21 lots, Creuse 11 lots) [Bilan p° 10].

Point 3. Stratégie de l'ADAF :

- ↪ Association indépendante de propriétaires forestiers de la haute et moyenne Corrèze, animés par la volonté de **gérer de façon professionnelle et** autonome ses parcelles forestières.
- ↪ Volonté de travailler dans une bonne ambiance avec le respect des valeurs : honnêteté, respect des autres, sens de l'intérêt général et ouverture d'esprit.
- ↪ **Les priorités sont d'INFORMER et de FORMER, Communiquer sur le métier de forestier, Représenter les forestiers localement et Recruter des adhérents forestiers (jeunes retraités et jeunes).**

Point 4. Le bénévolat à l'ADAF :

↪ **Le bénévolat fait vivre notre association ; c'est 60 jours de travail estimés et gratuits.**

Un grand merci à Jean GUILLAUMIE notre trésorier, Michel BORDAS pour la gestion de la RC, Michel ANGLARD notre secrétaire, Jean Noël POUGEON notre secrétaire adjoint, à Catherine DELBEGUE notre vice-présidente et à tous les adhérents qui ont participé à la rédaction des articles.

Point 5. Rapport financier :

↪ **le rapport financier est présenté par notre trésorier Jean GUILLAUMIE.** Les recettes du 01/06/19 au 31/05/20 s'élèvent à 6 525,66 €, les dépenses sont de 3 829,34 € soit un excédent de 2 696,32 €.

↪ 161 adhésions à l'ADAF en 2020, 92 contrats Ass RC XLB en 2020 pour 2952 ha. L'évolution des adhésions sur 6 ans : 198 en 2015 ; 195 en 2016 ; 189 en 2017 ; 180 en 2018 ; 159 en 2019 et 161 en 2020.

↪ Les comptes ont été vérifiés et validés par les scrutateurs et vérificateurs Rémy CHAUQUET et Michel FRIGNAC lors de la réunion du bureau qui a eu lieu à la Mairie de Rosiers d'Egletons le 4 juillet dernier.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Point 6. Rapport moral :

↪ **Représentation du Président :**

- réunions de bureau : en 2019 : 20/09 ; 19/10 et le 30/11 en 2020 : 01/02 ; 04/07 et le 04/09
- 8 octobre 2019, réunion des 3 GDF Corrèze avec CRPF assisté de Jean GUILLAUMIE
- 14 novembre, présentation étude Bioclimsol avec le PNR et le CRPF
- 11 décembre, journée du CETEF
- 13 décembre, bilan action PNR
- 19 décembre, Sandrine BEAUBERT mise à jour du site internet ADAF
- 31 janvier 2020, journée initiation outils numériques en forêt avec le CRPF
- 13 février, association de mycologie du Limousin
- 20 mars, échange avec Fransylva
- 22 juin, rencontre Chambre d'Agriculture avec Michel BORDAS
- 29 juin, rencontre CRPF avec Jean GUILLAUMIE
- 24 septembre AG France Douglas avec Michel ANGLARD

↪ **Propositions ressources de l'association :** location des matériels aux mêmes conditions :

- la caution de 250 € pour le sécateur et 50 € pour le pied à coulisse
- le coût d'utilisation à 10 € TTC la journée et 45 € TTC la semaine pour le sécateur
- 2 € TTC la journée et 10 € TTC la semaine pour le pied à coulisse.

A chaque restitution de matériel par un adhérent de l'ADAF, DEFI MAT à Meymac effectue l'affûtage du matériel et le contrôle général de maintenance du matériel.

↪ **Autres actions concourant à l'amélioration du compte de résultat :**

L'abandon des frais de mission par les membres du bureau, notre association est reconnue par la préfecture d'intérêt général depuis le 12 juin 2014.

↪ **Budget prévisionnel pour 2021 :**

- cotisation à 20 €/an et à 10 €/an la première année – RC à 0,60 €/hectare
- location du matériel tarif inchangé

↪ **Faits marquants 2019/2020 :**

- 161 adhérents dont 21 nouveaux adhérents (159 en 2019)
- Ass RC défense et recours ; 92 adhérents pour 2952 ha (89 en 2019 pour 2593 ha)
- 5 réunions thématiques : journée état sanitaire des forêts ; visite de la scierie Farges bois, initiation vente marché au cadran ; stations forestières et régénération naturelle en résineux. *Nota* : invitation par le GDF Millevalles ; démonstration rouleau landais.

↪ **Autres actions :**

2 lettres d'information et 6 réunions de bureau dont une avec le conseil consultatif

↪ **Conventions de partenariat :**

- avec la Chambre d'Agriculture qui prenait en charge 20 jours/an (animation technique + secrétariat)
- avec le CRPF pour secrétariat de la lettre d'infos soit 3 jours /an
- avec Défi Mat pour les sécateurs.

↪ Projet d'actions 2020/2021 :

- découverte de la forêt jurassienne en sept 2021 (à voir avec le GDF Millevaches ?)
- acquisition d'un outil de cubage électronique
- les animations forestières estivales : 6 rencontres en forêt corrézienne avec les objectifs : d'expliquer notre métier de forestier sur le terrain à des locaux et à des touristes, de profiter de la période des congés d'été **pour attirer et motiver des jeunes**, de faire une action de promotion pour attirer de nouveaux adhérents ADAF.

Le bilan 2020 des 6 mercredis du 22 juillet au 26 août à Mestes ; affiches et flyers dans les offices de tourisme de Haute Corrèze et Pays de Tulle, 45 000 journaux le p'tit Corrèzien, 3 passages dans le journal la Montagne ; 60 participants répartis 50 touristes et 10 locaux avec 6 prospections adhérents ADAF.

Nota : 112 € ont été collectés et remis à l'école de Mestes pour achat de matériel pédagogique sur la forêt.

↪ Journées techniques 2021 :

- Samedi 23 Janvier : **chênes truffiers** à Charrier Ferrière (cause corrézienne).
- Vendredi 26 Février : **info sur les groupements GF et CFR** avec Mme D.LANOT Chambre d'agriculture 19
- Vendredi 19 Mars : **mieux retrouver ses limites de parcelles** avec le CRPF
- Vendredi 23 Avril : **journée mélèzes** avec le CRPF
- Vendredi 14 Mai : **journée sylviculture irrégulière** avec le CRPF
- Samedi 12 juin : **reconnaissance de la flore et insectes dans une parcelle forestière** avec Mr L. CHABROL botaniste.
- Samedi 26 Juin : **AG** et visite de la **scierie GOUNY**
- Vendredi 30 Juillet : **visite de la forêt de la famille BRETTE** à Aix (forêt avec desserte, piste, étangs, vieille forêt de feuillus, chasse) avec le CRPF.
- Vendredi 24 Septembre : **cubage et estimation** avec la CA 19

[Nota](#) : nous avons la possibilité d'inviter une connaissance non adhérente à l'ADAF

Point 7. Nouvelle convention avec la Chambre d'Agriculture :

Suite à la rencontre du 22 juin dernier entre Mrs T. CORNELISSEN, F. TRIGNOL et D. VIALLE de la CA 19 et entre JM AUBESSARD et M. BORDAS pour l'ADAF ; il en résulte que :

- la convention triennale entre la CA 19 et Michel RIVAL s'arrête à fin 2020
- le poste précédemment occupé par Michel RIVAL ne sera pas compensé
- les disponibilités de Didier VIALLE sont limitées.

↪ Proposition de convention avec la Chambre d'Agriculture :

- animation de 2 journées techniques pour l'ADAF soit 4 jours
- mise à disposition d'Isabelle DANNAY pour 6 jours (envoi de mails, courriers, appel de cotisation, invitation journées techniques et AG). Pour info : frais d'affranchissement de 600 € à 1500 € (entre 2015 et 2019)

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité

Point 8. convention avec le CRPF :

Suite à la rencontre du 29 juin dernier entre Mrs P BEAUDESSON et G GONTHIER du CRPF et entre JM AUBESSARD et J GUILLAUMIE pour l'ADAF ; il en résulte que :

- cette rencontre s'est déroulée dans un très bon état d'esprit d'ouverture de la part du CRPF à l'égard de l'ADAF
 - les missions du CRPF Nouvelle Aquitaine ; c'est un établissement public au service de tous les propriétaires forestiers. Il a pour mission **le développement, l'orientation de la gestion et l'amélioration de la production des forêts privées** avec trois missions particulières : **Orienter la gestion, Conseiller et former, Regrouper les propriétaires**
- Ses missions s'effectuent dans le cadre de la surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire et de la prévention des risques.

↪ Proposition de nouvelle convention entre le CRPF et l'ADAF :

- animation de 3 journées techniques soit 6 jours/an (mélèze, sylviculture irrégulière, mieux retrouver la limite de ses parcelles)
- mise à disposition de Sylvie SERRE pour la rédaction de 2 lettres/an info ADAF
- proposition d'action : inviter des propriétaires forestiers dans un rayon de 20 kms sur 2 journées techniques
- rédaction d'une nouvelle convention entre le CRPF et l'ADAF

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité

Point 9. Rémunération d'un professionnel en journée technique ADAF :

Pour rappel, l'ADAF est une association indépendante de tous les acteurs économiques de la forêt (coops, négoce, experts, etc...). De plus **l'ADAF n'a jamais rémunéré les interventions techniques des Experts que nous avons fait intervenir dans nos réunions, comme dans tous les GDF.**

Un échange des avis s'instaure chacun donnant son avis tout en sachant que cette possibilité de rémunération serait une première pour notre association.

Rémunération par l'ADAF, d'un professionnel en journée technique ADAF : la proposition est rejetée à une grande majorité : 56 voix contre, 8 voix pour.

Point 10. Rapport technique :

↳ **activités 2019 / 2020 :**

27 septembre / 18 personnes **Journée sanitaire** avec Didier VIALLE avec comme objectifs principaux : mieux connaître l'organisation du suivi sanitaire en forêt, mieux identifier les dégâts de gibier, reconnaissance sur le terrain de parcelles scolytées.

18 octobre / 28 personnes **visite de la scierie Farges Bois à Egletons** avec objectif principal : mieux connaître une scierie industrielle importante : sa stratégie d'entreprise, ses équipements et ses marchés

5 déc 15 personnes **initiation vente bois marché au cadran d'Ussel** avec Ludovic GENTIL (cabinet COUDERT) avec comme objectifs : découvrir le fonctionnement en participant à une journée de vente au cadran, mieux connaître les avantages et les limites de cette technique de vente.

27 juin / 19 personnes **mieux connaître la notion de station forestière** avec Michel RIVAL ; objectifs : mieux connaître l'importance de la station forestière, les facteurs déterminants la station forestière, planter la bonne essence au bon endroit et mieux connaître son sol (la pratique du profil cultural sur le terrain)

24 juillet / 20 personnes **initiation régénération naturelle en résineux** avec Michel RIVAL avec comme objectifs : découvrir sur le terrain différents cas de régénération naturelle, identifier les facteurs favorisant, connaître les avantages et les limites de cette technique, gérer la densité du peuplement selon la taille des arbres.

Récapitulatif des réunions prévues en 2021

Le rapport technique est approuvé à l'unanimité

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Point 11. Actualisation des statuts :

ARTICLE 17 (des statuts de l'association). « C'est une nécessité car notre association vit dans un monde qui bouge ».

ARTICLE 3 (en vert nouvelle proposition) : « Dans cet esprit la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et le Centre National de la Propriété Forestière mettent à la disposition de l'association des techniciens selon une convention annuelle. Ils auront en charge prioritairement l'animation de réunions thématiques de propriétaires forestiers adhérents à l'association. Ces thèmes répondant aux attentes des propriétaires seront choisis par le bureau de l'ADAF et le Comité Consultatif et pourront être arbitrés par le président ».

ARTICLE 7 (en vert nouvelle proposition) : « L'association est administrée par un bureau composé d'au moins 6 personnes, un président, 4 vices présidents, un secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint élus au scrutin plurinominal par l'Assemblée Générale à la majorité des suffrages exprimés. Les membres du bureau sont élus pour un an. Ils sont rééligibles. De nouveaux adhérents peuvent faire connaître leur volonté de participer au bureau, ils devront faire connaître leur intention au président, quinze jours, avant l'assemblée générale . En remplacement du conseil d'administration, le conseil consultatif d'au moins 6 personnes sera nommé et sera consulté à minima une fois par an à l'occasion d'une réunion de bureau afin de mieux connaître les besoins en informations des adhérents de l'ADAF. Les membres du conseil consultatif ont le même pouvoir de vote que les membres du bureau **et sont élus au scrutin plurinominal par l'assemblée générale** ».

L'actualisation des statuts est approuvée à l'unanimité

Point 12. Vote du Bureau et du Comité Consultatif :

↳ Le vote du bureau et du conseil consultatif (membres en 1ère page) est important :

- pour prendre les orientations à venir bénéfiques à tous les adhérents
- pour améliorer notre savoir faire forestier
- pour confirmer notre esprit d'ouverture
- pour choisir les bonnes personnes respectueuses de nos valeurs de respect des autres et d'honnêteté
- pour une bonne ambiance dans l'association

↳ **Vote et dépouillement :** le vote est à bulletin secret

- les 3 scrutateurs sont Mme **Solange FRAISY** et Mrs **Olivier APPE** et **Jacques CELERIER**
- 64 votes : les 25 adhérents + les 39 pouvoirs attribués

Puis le président Jean Marc AUBESSARD annonce les résultats : tous les candidats sont élus, et il clôture cette assemblée générale.

Article de Michel Anglard suite à l'intervention de D. Cacot

En clôture de l'AG de notre association, Madame Dominique CACOT, ingénieure au CRPF, nous a exposé « les bases du Carbone en forêt ».

Grandes lignes de l'exposé :

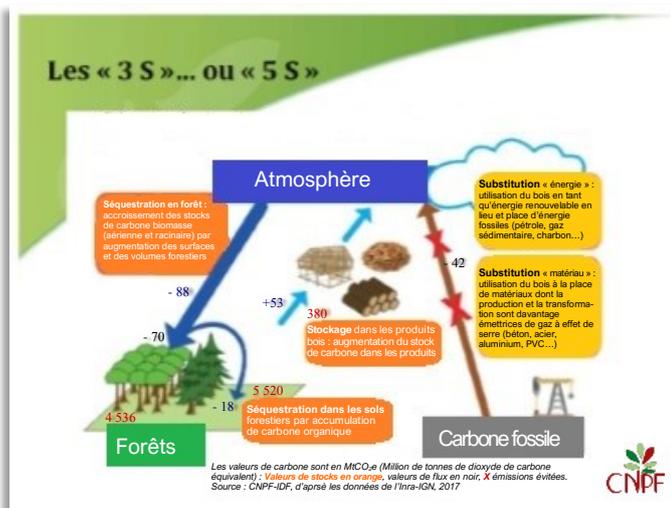
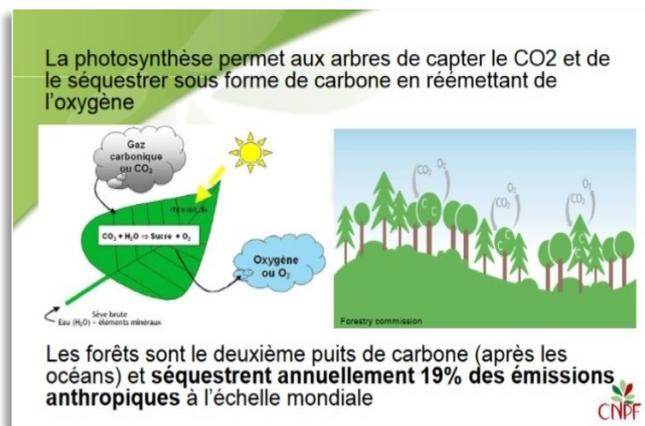
- la photosynthèse
- les forêts françaises stockent en moyenne
- l'empreinte carbone en sylviculture
- le label bas carbone

Point 1. préambule :

- ↪ **GIÉC :** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Au CNPF, 10 ans d'études et de réflexions sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable générera des bénéfices d'atténuation maximum..
- ↪ **Stockage du carbone dans les sols forestiers :** il est chiffré en millions de Tonnes de dioxyde de carbone (équivalent)

Point 2. la photosynthèse :

- ↪ **Définition :** elle permet aux arbres de capter le CO₂ et de le séquestrer sous forme de carbone en réémettant de l'oxygène.
- ↪ **L'empreinte carbone,** elle se mesure en **5 S :**



- ◆ **Séquestration ;** carbone absorbé par la forêt
- ◆ **Stockage dans les sols forestiers ;** 550 T/ha sol et biomasse
- ◆ **Stockage des produits bois** 1 m³ de bois stocke 1 t de CO₂
- ◆ **Substitution des énergies non renouvelables :** émission de carbone fossile évitée
- ◆ **Substitution des énergies énergivores :** émission de carbone fossile évitée

Exemple :

- utiliser une fenêtre en bois à la place d'une fenêtre en aluminium, c'est 7 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Les forêts françaises stockent en moyenne 550 t de CO₂/ha(sol et biomasse).

- chaque hectare de forêt stocke donc l'équivalent carbone de 200.000 litres de gasoil, soit 4 millions de kms effectués en voiture ! C'est la notion de stock ou de « réservoir de carbone » (*stock biologique*)
- chaque année, **la forêt française absorbe**, par son accroissement en surface et en volume, **entre 10 et 15% des émissions nationales** de carbone fossile. C'est la notion de flux ou de « pompe à carbone » (*accroissement biologique*)

Exemple : un Douglas de 44 cm de diamètre permet de stocker 0,55 t/carbone soit 2,01 t/CO₂, soit 1000 l de fuel ou 18.000 kms effectués en voiture

Point 3. L'empreinte carbone en sylviculture :

Le forestier peut agir sur plusieurs facteurs :

- améliorer l'accroissement biologique
- augmenter la surface forestière
- produire plus de bois d'œuvre

Déterminer les itinéraires « carbone + » ; c'est à dire qui permettent de stocker plus de carbone que l'itinéraire de référence :

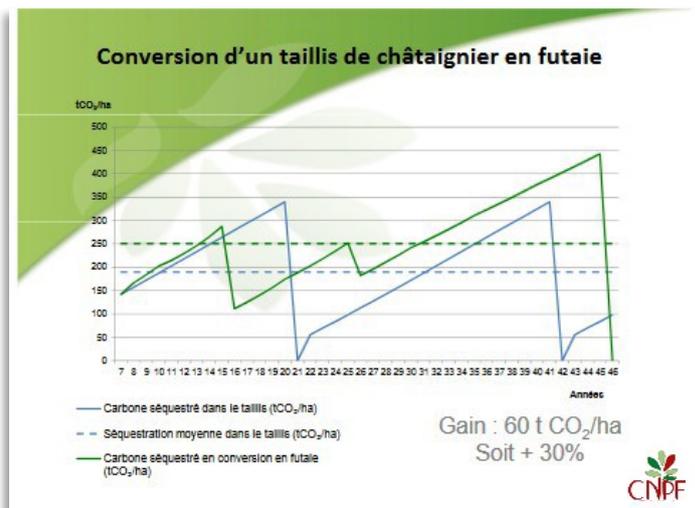
- boisement de terrains nus/en friche
- conversion de certains taillis en futaie
- reboisement de peuplement ayant subi des aléas (tempête, incendie, sanitaire)

recommandation : il serait judicieux lors d'une conversion d'un taillis de châtaigniers en futaie de réaliser 2 éclaircies au lieu d'une seule avant la coupe finale.

Conversion du taillis de châtaignier en futaie

Scénario de référence
Le scénario de référence se caractérise par une absence de coupe : il s'agit d'une gestion en taillis simple avec une rotation de coupe de 20 ans. Les produits issus des coupes sont valorisés pour moitié en bois de trituration (ici papier) et pour moitié en piquet.

Scénario de projet
Éclaircie vers 12 ans à 600 t/ha
Coupe finale à 45 ans



La forêt rend des **services** pour lesquels le propriétaire n'est pas forcément rémunéré :

- filtration des minéraux à proximité d'un captage d'eau
- sylviculture favorisant la séquestration du carbone
- Gestion forestière améliorant le paysage
- prise en compte de la biodiversité
- mycosylviculture
- aspects liés aux loisirs, au social...

Notion de Paiement des Services Environnementaux (PSE) : le carbone constitue une aménité

Point 4. le label bas carbone :

↗ la certification en France :

- création d'un cadre national de certification/labellisation des projets carbone en forêt française en novembre 2018
- sites pilotes (chantiers de travaux forestiers)
- méthodologies pour la forêt (validés le 23/04/2019) : boisement de terrains nus/en friche, conversion de certains taillis en futaie, reboisement de peuplement ayant subi des aléas (tempête, incendie, sanitaire)
- valorisation des co-bénéfices (sociaux, environnementaux...)

↗ contexte national / positionnement du CNPF

côté CNPF, il a été décidé d'adopter une stratégie cohérente, scientifique et organisée

- projets quantifiés et certifiés
- regroupement de propriétaires
- document de gestion et certification forestière
- valorisation des co-bénéfices

Exemple sur le territoire du Parc Naturel Régional Périgord Limousin ; animation CRPF : identification de parcelles concernées par les itinéraires carbone :

- conversion de taillis de châtaigniers en futaie ; 20 propriétaires identifiés sur une surface de 40 ha
- amélioration de peuplements feuillus : 20 propriétaires identifiés sur une surface de 36 ha
- transformation de peuplement déperissant : 13 propriétaires identifiés sur une surface de 40 ha
- parcelles à boiser : 6 ha

Recherche de financement : opportunité **projet GIP Massif Central et partenariat La Poste** avec exigence pour la mise en œuvre :

- Les financements ne seront accessibles qu'à une structure juridique permettant de mutualiser les surfaces et d'assurer le suivi
- les bénéficiaires devront avoir un document de gestion et être engagés dans une démarche de certification (PEFC ou FSC)
- autoriser les visites de La Poste (facteurs, administrateurs...)
- ne pas financer plus de 80 % du coût des travaux
- ne pas cumuler plusieurs financements carbone sur la même parcelle
- si engagement non tenu : remboursement intégral.

nota : de nombreux projets carbone sont recensés sur l'ensemble du territoire français.

Fin de la conférence 16h20

Bilan d'activité et perspectives de Douglas Avenir

Douglas Avenir est un atelier scientifique composé de 3 composantes :

- l'**ONF**: Office National des Forêts
- l'**INRAE** : fusion de l'INRA et de l'IRSTEA pour devenir l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.
- le **FCBA** : l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement



L'objectif de **Douglas Avenir** est d'améliorer la génétique des plans de Douglas. Les variétés actuelles de Douglas utilisées en France sont issues de vergers mis en place entre 1978 et 1989. Le but est de renouveler ces vergers en cohérence avec les besoins actuels pressentis par la filière.

↳ **nota** : le ministère de l'agriculture a décrété l'arrêt total des importations de graines en provenance des USA en 2011.

Le programme repose sur 1000 identifiants génétiques représentatifs de l'aire d'origine du Douglas et installés sur 200 ha d'essais (200 000 arbres environ). **France Douglas** a sollicité l'ensemble de la filière pour connaître les attentes de chacun en matière d'amélioration génétique et de création variétale.

Puis en réponse à ces attentes, l'atelier scientifique propose une sélection de 330 arbres de différentes variétés afin de composer une population d'amélioration, puis de les multiplier au PNRGF de Peyrat-le-Château pour produire plus de 12 000 greffes destinées à :

- 3 tests clonaux pour continuer l'évaluation et proposer un gain génétique régulier dans les différentes variétés
- 2 parcs à clones pour conserver et multiplier les sélections
- 2 vergers à graines qui seront plantés en 2020 et 2021

Travaux de recherche :

- avec nouveaux caractères : formation du duramen, densité du bois et tolérance au stress hydrique
- par spectrométrie (proche infrarouge) et par sélection génomique (très tôt)

Indicateurs pour 2050 :

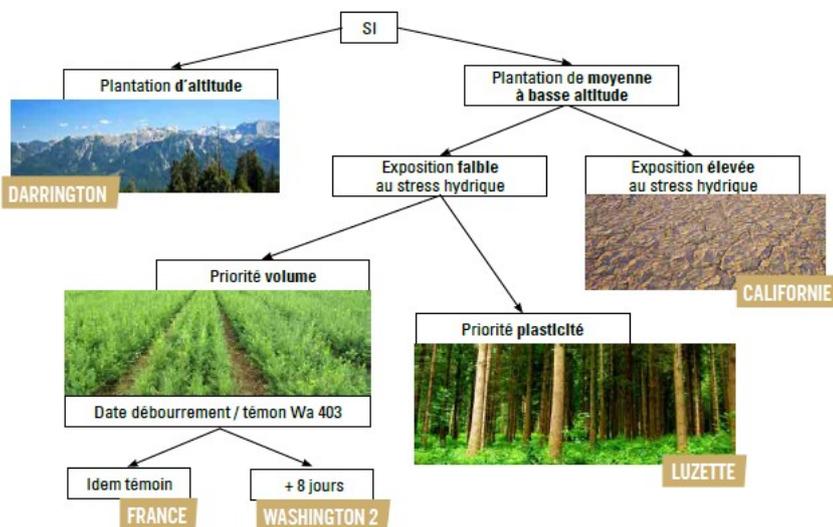
notre département Corrèze est en vert sur la carte de France ainsi que le limousin, ce n'est qu'une perspective d'avenir...

Concernant les variétés :

- à éviter ; Californie très précoce et Washington si risques de gelées tardives
- à conseiller : Luzette, France 1ère génération, puis France seconde génération
- à conseiller en altitude : Darrington



Photo France Douglas



Pour plus d'infos : <https://www.france-douglas.com/le-douglas/genetique.html>

Michel Anglard

Activité du Pôle National de Ressources Génétiques Forestières de Peyrat-le-Château

L'Assemblée Générale de France Douglas s'est déroulée le vendredi 24 septembre 2020 à Peyrat-le-Château en Haute-Vienne sous la présidence de Jean-Philippe BAZOT et de la déléguée générale Sabrina PEDRONO.

Nous avons été accueillis par Sébastien GUERINET, le responsable du Pôle National de Ressources Génétiques Forestières du site du PNRGF. Il existe 3 PNRGF de ce type en France :

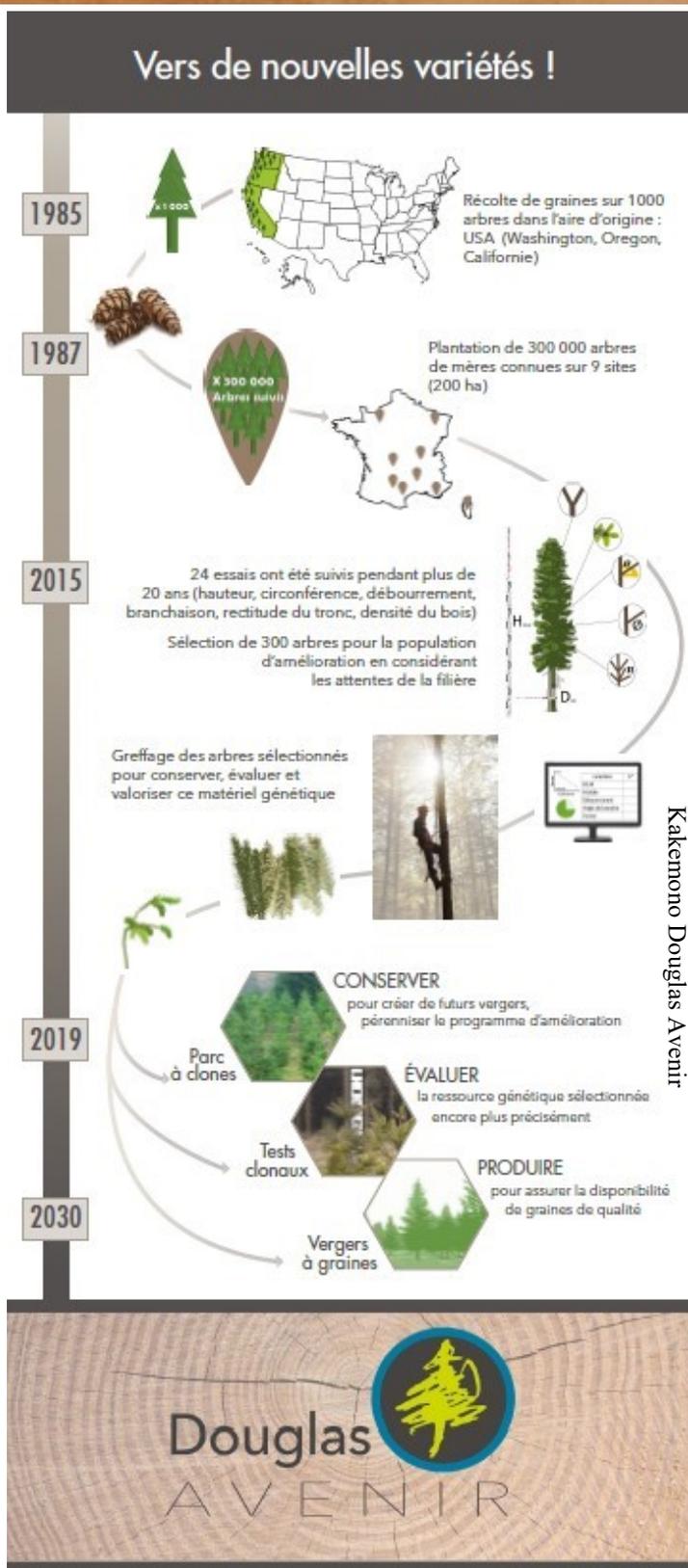
- un dans l'Ouest à **Guémené-Penfao** : recherche sur les feuillus : peupliers, chênes, ormes..,
- un dans le Sud à **Cadarche** qui travaille sur les résineux en plantation hors sol.
- et celui de **Peyrat-le-Château** : recherche sur les résineux au milieu d'un parc de 40 ha appartenant à l'ONF.

Ce site est un conservatoire avec de nombreuses autres essences dites sans avenir actuellement : Grandis, épicéas, pins sylvestre...

Récemment, ce site a été chargé de mettre en place l'élevage des porte-greffes puis des greffages des vergers conservatoires « **Douglas Avenir** ».

- élevés sous serre, les portes-greffes étaient semés au printemps puis greffés à 2 ans, après 2 années d'essais, ils arrivent à obtenir un porte-greffe suffisamment vigoureux pour le greffer à 1 an. Ils sont semés dans des godets remplis d'un mélange de sciure et de copeaux de bois avec arrosage et engrais. La serre est aérée en été et chauffée en hiver.
- le greffage est effectué par applique du greffon sur le porte-greffe après avoir inciser, sur 10 cm de hauteur, les 2 parties en contact, puis ligature et mise en place du mastic.
- le support porte greffe est étêté à 50 cm environ au-dessus du point de greffe, cette partie servant de tuteur au greffon pendant 1 an à 2 ans. Le greffon étant attaché à ce support régulièrement pendant sa croissance.
- puis ces arbres seront mis en place dans 2 vergers à graines dans le Lot.

- visite à l'extérieur d'arbres producteurs de cônes, une surprise ; ces arbres n'ont pas de comparaison avec un beau douglas. Ils subissent des stress afin d'obtenir des cônes tout comme les arbres fruitiers pour obtenir des belles et grosses pommes. Ils sont étêtés à 4 mètres de hauteur puis à leur base 3 coupes successives sont effectuées sur les $\frac{3}{4}$ de leur circonférence. Les 3 coupes sont faites à 50 cm du sol et espacées de 20 cm chacune et en quinconce.



Michel Anglard

L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE QGIS

De quoi s'agit-il ?

Pour ceux qui se sont lancés eux-mêmes dans la rédaction de leur **Plan de Gestion**, la **Cartographie de leur forêt** n'a pas été une mince affaire. Pour ma part j'ai utilisé MS Word avec un système de "superposition de couches" constituées d'images importées de Géoportail, de polygones et de champs textes disponibles dans l'outil dessin de Word. Ce système a donné un rendu correct, mais a ses limites, en particulier, lorsqu'il s'agit du découpage des sous-parcelles forestières et du calcul de leur surface à l'intérieur d'une parcelle cadastrale.

Ayant assisté à une présentation de **l'outil cartographique QGIS**, organisée en 2018 par l'ADAF pour ses adhérents, la puissance et les possibilités de l'outil m'ont convaincu. Je m'y suis mis. C'est à la portée de tous ceux qui ont quelques notions d'informatique et de la patience pour se former.



- **QGIS est un logiciel libre** téléchargeable (taper QGIS dans votre moteur de recherche).
- QGIS est utilisé par de nombreux professionnels forestiers et par certains services d'Etat.
- Un manuel de formation est disponible. En faisant les exercices méthodiquement on arrive "rapidement" à un résultat.

Quelles sont les principaux intérêts ?

- **Outil résident** dans son propre PC, **non tributaire d'une connexion Internet**.
- **Importation de fonds cartographiques satellite ou carte** (fichiers 'image'). S'ils ne sont pas géo-référencés la procédure de géo-référencement est simple. On peut également importer un fond satellite Google ou Bing, le fond Cadastre (accès libre, connexion internet requise dans ce cas) ...
- **Outil extrêmement précis** permettant de dessiner des **polygones**, des **lignes brisées**, de **calculer leur surface** ou leur **longueur** et de les **superposer au fond cartographique géo-référencé**. Grandes libertés à l'utilisateur pour personnaliser ses cartes (couleurs, symboles, étiquettes de texte).
- Des **"attributs"** peuvent être donnés aux différentes formes créées et **d'effectuer des requêtes sur l'ensemble des parcelles** (par exemple coupe de bois en 2025, peuplements Douglas ...).
- **Importation de points GPS relevés sur le terrain** avec **Iphigénie** (logiciel libre de l'IGN utilisable sur smartphone).
- **Exportation de ses cartes au format PDF**. Exportation du dossier QGIS sur **tablette** avec le logiciel libre **QFIELD** (système Android uniquement). Avec le **GPS** de la tablette on peut alors, sur le terrain, **se localiser directement sur sa propre carte**.



Quelques exemples:

Ex.1 : Découpage d'une parcelle cadastrale en sous-parcelles forestières.

La parcelle AE46 est découpée en sous-parcelles VIg1 (Douglas), VIg2 (Epicéas C.), VIg3 (Mélèzes).

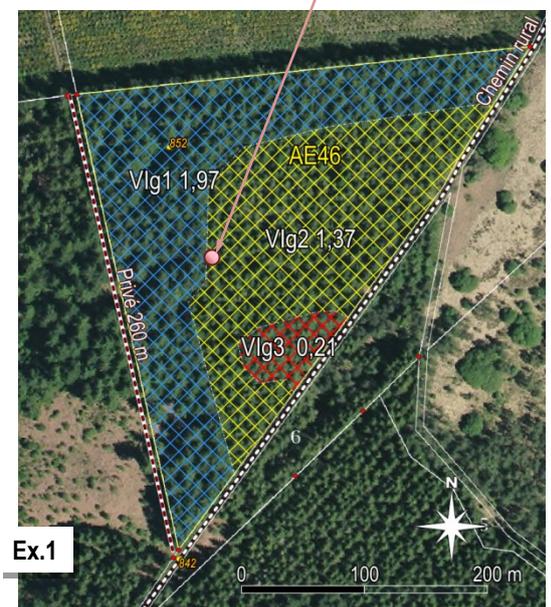
Le tracé a été fait d'après la photo satellite; les surfaces calculées par QGIS. La symbologie reprend les codes recommandés par le CRPF.

Autres informations:

La parcelle est bordée par une piste privée, la longueur 260 m a été calculée par QGIS.

Les limites des autres parcelles cadastrales apparaissent en blanc. Les bornes ont été surchargées en rouge.

L'échelle figure en bas de la carte.



L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE QGIS (suite)

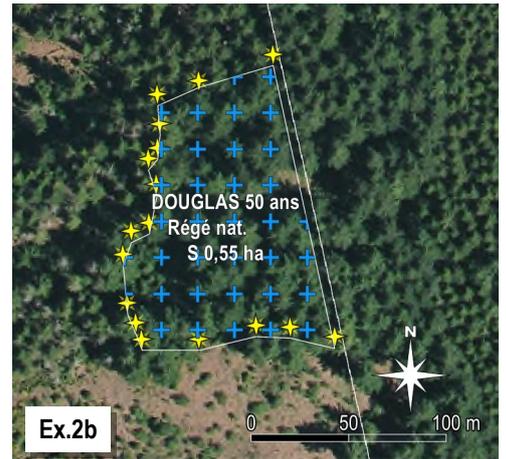
Ex.2 : Importation de points GPS.

Un smartphone a été utilisé pour repérer sur le terrain des points GPS à l'aide de l'application IGN **Iphigénie** (Application libre).

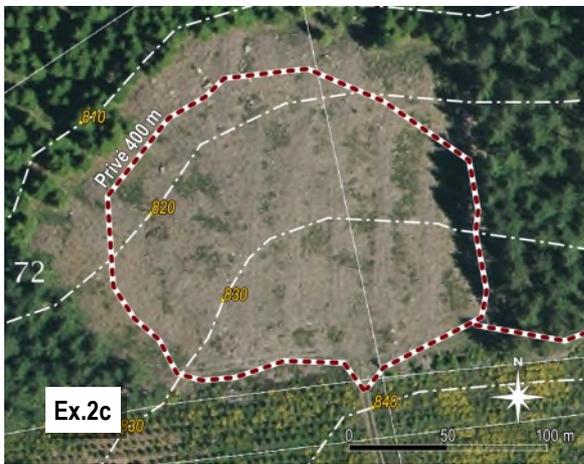


L'importation dans QGIS deS points GPS relevés sur le terrain, à pied (étoiles jaunes) ou en véhicule a permis:

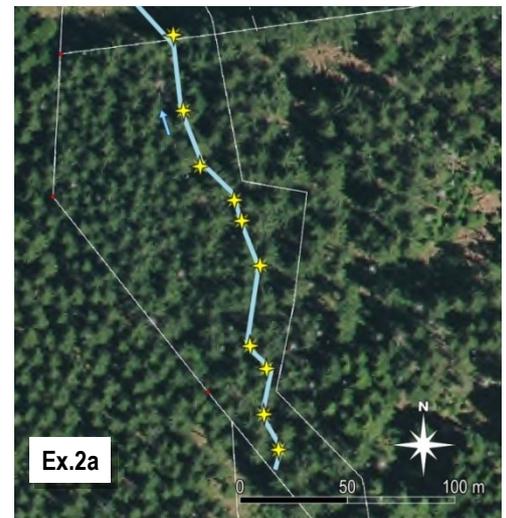
- Ex.2a : de dessiner le **tracé d'un ruisseau** se situant sur la parcelle et ne figurant pas sur la carte.
- Ex.2b : de relever l'**emprise d'un peuplement** et de **calculer sa surface**.
- Ex.2c : de relever le **tracé d'une piste** située sur une parcelle et de **calculer sa longueur** (les pointillés représentent les courbes de niveau).



Ex.2b



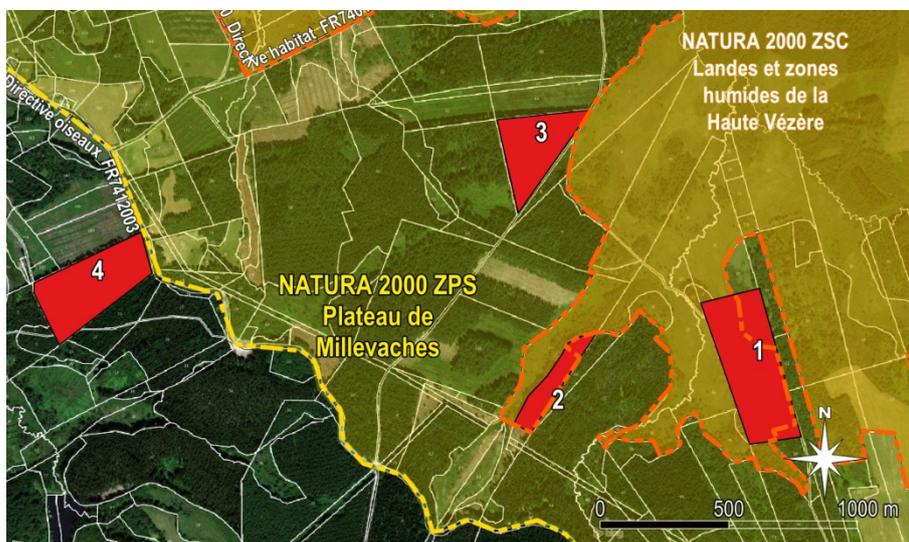
Ex.2c



Ex.2a

Ex.3 : Localisation de parcelles dans les zones environnementales

L'exemple ci-dessous montre la localisation de parcelles dans les zones Natura 2000 (renseignements à fournir pour l'agrément du PSG). Les parcelles 1 et 2 sont concernées par la ZPS (Directive oiseaux) et la ZSC (Directive habitat); la parcelle 3 est concernée uniquement par la ZPS. La parcelle 4 est en dehors de la zone Natura 2000.



Couches NATURA 2000, géo-référencées, importées dans QGIS depuis une base de données publique.

Les tendances par rapport à la vente de décembre 2019

- stable en épicéa autour de 32€/m³ de moyenne
- progression de + 8€/m³ en douglas autour de 59€ de moyenne

Les facteurs de variation du prix hors taxes au m³ sont :

- le volume global de la coupe :
- la qualité des arbres (cubage moyen /arbre, la branchaison, la décroissance métrique moyenne)
- les contraintes d'abattage et de débardage.

Cours du Douglas :

DOUGLAS

cadran USSEL 23 Juillet 2020

2020 N° lot	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
cubage moyen/ arbre	1,1m ³	1,2m ³	1,3m ³	1,5m ³	2m ³	2,4 m ³	2,6m ³	2,7m ³	2,8m ³	2,9m ³	5,5m ³
prix M³	47,3 €	48,2 €	62,0 €	69,0 €	68,3 €	70,0 €	47,0 €	51,1 €	61,8 €	63,7 €	80,6 €
Moyenne 56,6€				Moyenne 60,3 €							
Moyenne 58,8 €											
écart de 48%											

DOUGLAS (1ere éclaircie)

N° lot	1	2	3
cubage moyen/ arbre	0,5m ³	0,5 m ³	0,7m ³
prix M³	39 €	41,3 €	40,0 €
Moyenne 40,1 €			

Vente de 14 549 m³
6,5 offres en moyenne/lot

Cours de l'Epicéa :

CADRAN USSEL 23 juillet 2020

2020 N° lot	1	2	3	4	5	6	7	8
cubage moyen/ arbre	0,4	0,4	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8	0,9
prix M³	29,3 €	37,2 €	28 €	33,1 €	27,6 €	32,6 €	28,5 €	38,5 €
Moyenne 31,8€								
écart entre lot de 39% en 2020								

12 148 m³ d'Epicéa vendus
3,4 offres en moyenne/lot

Cours autres résineux :

		MOYENNE	PRIX BAS	PRIX HAUT
SITKAS				
2018	4lots	36,9 €	31,1 €	41,3 €
2019	2 lots	26,2 €	21,0 €	31,5 €
2020	2lots	28,70 €	25,2 €	32,3 €
GRANDIS				
2018	4 lots	36,4 €	34,5 €	38,8 €
2019	2lots	32,0 €	30,8 €	33,2 €
2020	2lots	29,80 €	28,6 €	31,0 €

CADRAN USSEL 23 juillet 2020

Jean-Marc Aubessard

Président :

Jean-Marc Aubessard
Jean-marc.aubessard19@orange.fr

Vice-présidents :

♦ M. Anglard
♦ C. Delbègue

Secrétaire

Michel Anglard
manglard@orange.fr

Secrétaire-adjoint :

Jean-Noël Pougeon

Trésorier :

Jean Guillaumie
jean-guillaumie@orange.fr

Trésorier-adjoint :

Michel Bordas

Animateurs :

Didier Vialle (CA 19)
Marion Bolac (CRPF)
Romain Damiani (CRPF)

Secrétariat :

Isabelle Dannay
Chambre Agriculture
Immeuble Consulaire
19200 USSEL
isabelle.dannay@correze.chambagri.fr

Plaquette réalisée avec le concours du :
CNPF Nouvelle-Aquitaine
Agence de la CORREZE

(mise en page :
Sylvie Serre)



BioClimSol — Marion Bolac (CRPF)



Depuis la réunion de novembre 2019, l'application a évolué. Après une phase de test au sein du personnel CNPF, la version définitive est en passe d'être déployée à l'ensemble des techniciens et ingénieurs du CNPF d'ici la fin du 1^{er} semestre 2021. Elle sera un guide supplémentaire lors des visites conseils, par rapport aux changements en cours. Des formations à destination des professionnels sont également prévues, pour le moment pas de date précise.

Cette application ne sera utilisable que par les professionnels, il est impératif d'avoir un regard critique sur les propositions faites. Elle ne doit rester qu'une aide au diagnostic et non être une réponse ferme et définitive. En effet, le diagnostic terrain (*peuplements, sols, climat et micro-climat, topographie et micro-topographie*), les objectifs du propriétaire, les produits bois pouvant être produits à l'avenir, sont autant de paramètres à prendre en compte pour orienter la gestion actuelle et future.

Le/la technicien/ne CRPF de votre secteur se tient à votre disposition pour un éventuel diagnostic lors de visite conseil.